

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-1-chem | Ouvriers. Famille -- sexualité. ItemAnnales de la charité II | Concubinage et criminalité](#)

Annales de la charité II | Concubinage et criminalité

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0027

SourceBoite_011-1-chem | Ouvriers. Famille -- sexualité.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] Annales de la Charité II](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Concubinage et criminalité

A propos de l'œuvre de St Respi qui est
de "le crime inséparable de la moralité ~~et de la~~
de l'insécurité publique"

- "Les registres de cour d'assises contiennent que
sur 4 accusés, 3 ont été déclarés. A Paris la
moralité est encore + forte"

Les registres de la cour d'assises contiennent
l'état complet à l'égard des registres et des
autres.

La cour d'assises, le loi, la moralité sont
l'objet de la haute de nous vient de la doctrine:
ils croient le respect de la haute justice cour
appartenant d'insérer à toutes les institutions sociales

L'œuvre de St Respi leur forme en ce sens
de cour public en amis de cour"

exhorte la loi d'insérer sur 174 autres de
l'insécurité aux ministres etc. d'etc
(il existe du blair que la loi de St Respi
le même de droit sur le acte de justice

"un des moyens le + sûr de prévenir le crime
et le crime, de la loi le plus haut de la justice,
d'insérer un punir le respect de la loi et de la
moralité, c'est à l'insérer de la classe indigne,

le lien sacré du mariage avec ses
devoirs, les habitudes civiles contractées par
le foyer domestique avec les obligations de culture et
les devoirs sociaux de la famille à cette époque effrayée
que modifie la prégnance de l'habitude de l'union
avec le motif d'immortalité et + mot - de réveil
en liberté. "

note de commission de 5 Académiciens
sur le sujet précédent
(la commission est) présidée par
Portalis, avec Tocqueville, Villeneuve, Villermé)
1846.